

0640609P
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALBERT CAMUS
18 BIS AVENUE SAINTE CROIX
64100 BAYONNE
Tel : 0559550190

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 22/06/2023

Sous la présidence de : Emmanuelle Jauretche

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COP logement principale:

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT DE FONCTION - M. Jean Jacques ESPIL, responsable de restauration dans un lycée public - pour la période du 01/08/23 au 31/07/2024.

Sous réserve de l'acceptation de la demande de dérogation à l'obligation de loger formulée par Mme Jauretche, principale, à qui le logement est attribué.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0